

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 07 AVRIL 2016

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, CAS AUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOPE, LABORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, LUCBEREILH, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFRANE, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIAN TA, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, Mme CARDON, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, GAILLAT, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY

Pouvoirs :  
Madeleine COIG à Joseph LEES  
Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER  
Jean-Jacques DALL'ACQUA à Denise MICHAUT  
Gérard ROSENTHAL à Maïté POTIN  
Valérie SARTOLOU à Michel ADAM  
Auréli e GIRAUDON à Robert BAREILLE

Excusés : France JAUBERT-BATAILLE, Gérard LEPRETRE, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE

RAPPORT N° 160407-01-ADM-

PROJET DE TERRITOIRE DE LA CCPO 2016 – 2020



M. LACRAMPE souligne que le Projet de Territoire de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais a été commandé à la Chaire OPTIMA, Observatoire du pilotage et de l'innovation managériale locale de l'Université de Pau - Pays de l'Adour.

Le bien-fondé de cette initiative partenariale, qui donne du sens politique à l'action de la CCPO, a été présenté en Bureau Communautaire du 10 décembre 2014 sur la notion de « Plan de Mandat ».

Il s'agit d'un document que la collectivité produit pour répondre aux enjeux internes et externes sur 2, 3 ou 5 ans, et qui précise les orientations, les objectifs affichés et les actions à mener pour y parvenir.

Les enjeux pour ce type de démarche collaborative s'adressent aux élus, aux citoyens, aux services, et directions des collectivités.

Trois phases sont prévues pour ce travail bien défini :

Préparation de l'accompagnement (réunion de démarrage, calendrier, connaissance du fonctionnement de la structure)

Diagnostic et construction participative d'un référentiel stratégique et opérationnel

Restitution et communication du Plan de Mandat appelé plus opportunément Projet de Territoire de la CCPO pour la période 2016 – 2020.

Le Conseil Communautaire a validé, à l'unanimité, le 29 janvier 2015, le principe de ce projet de territoire, et la signature d'une convention de partenariat avec la Chaire Optima pour une durée d'étude d'un an à compter du 16 Février 2015.

Cette étude collaborative s'est déroulée en plusieurs phases :

**Un état des lieux** préliminaire où la doctorante, chargée de mission, a largement rencontré un maximum d'acteurs, élus et techniciens de la CCPO et du territoire de la CCPO, pour dégager les forces, les faiblesses de la CCPO, et constater ainsi un manque de lisibilité de notre collectivité en raison notamment d'une vision stratégique globale insuffisamment affirmée ;

**Un travail collectif** de réflexion, d'analyse et de propositions réalisé par des groupes thématiques réunis début novembre 2015 (élus et techniciens), qui a permis d'une part, d'orienter et de définir l'action communautaire à partir des valeurs et ambitions générales partagées par les uns et les autres, et d'autre part, de décliner l'action communautaire en axes et objectifs stratégiques et opérationnels.

**Un regard croisé**, et des avis pertinents d'un groupe consultatif citoyen, composé de personnalités locales provenant d'horizons divers, identifiées en raison de leur connaissance du territoire et de leur engagement dans différents domaines de compétences.

**La construction** proprement-dite du Projet de Territoire, à partir des arbitrages en Bureaux Communautaires, de la confirmation technique en réunions d'encadrement, de la présentation pour validation et officialisation en Conseil des Maires (25 Février) et aujourd'hui en Conseil Communautaire.

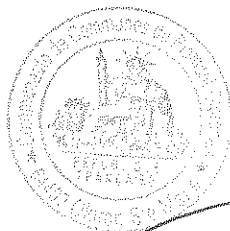

Où cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, par 39 voix pour et 4 abstentions (M. GAILLAT, LAPRUN, BAREILLE, Mme GIRAUDON)**

- **ADOPTE** le Projet de Territoire de la CCPO joint à la présente pour la période 2016-2020
- **CHARGE** le Président de la CCPO d'en assurer sa diffusion.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 07 avril 2016

Suivent les signatures



Affiché le 19/04/2016

Le Président



Daniel LACRAMPE

